



**Syndicat Mixte du
Parc Routier de la Réunion**
13, Allée Maureau
97490 Sainte Clotilde

Délibération N°2021/SMPRR-CS-149

Objet : Affectation des résultats du budget principal (Rapport 2021-150 & note sur la valorisation du compte de gestion de l'Agent comptable)

Le comité syndical du Parc Routier de la Réunion, s'est réuni le mercredi 24 mars 2021 à 11h00 par visioconférence selon les dispositions mentionnées dans la convocation du Président du Syndicat mixte du Parc Routier de la Réunion, compte tenu des mesures sanitaires en cours et en présentiel au 13 Allée MAUREAU 97 490 Sainte-Clotilde.

Les membres à voix délibérative présents étaient :

Pour la Région Réunion :

- Monsieur Bachil VALY (visioconférence)
- Monsieur Dominique FOURNEL
- Madame Virginie K'BIDI (visioconférence)
- Monsieur Alin GUZELLO

Pour le Département :

Pour le SDIS:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612 et L2121-31 et L5216-5,

Vu l'article 5.3 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion définissant les attributions du Comité syndical

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion fixant les attributions du Président et des Vice-présidents

Vu la délibération N°2018/SMPRR-CS-71 sur la désignation du Président du SMPRR

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le budget primitif de l'exercice 2020

Vu le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par l'agent comptable du SMPRR, annexé à la présente délibération

Vu le Compte Administratif établi par le Président du SMPRR, annexé à la présente délibération et le compte de gestion présenté par le payeur régional ;

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical d'affecter le résultat cumulé comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2021

Application agréée E-legalite.com

Vue d'ensemble		Dépenses(A)	Recettes(B)	Solde
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	8 060 552.36 €	7 951 114.90 €	- 109 437.46 €
	Investissement	4 420 078.57 €	4 525 850.95 €	105 772.38 €
Report de l'exercice N-1	Report fonctionnement		593 623.61 €	593 623.61 €
	Report investissement		3 457 565.89 €	3 457 565.89 €
RAR à reporter en N+1	Investissement	163 546.52 €		163 546.52 €
Total cumulé (A)-(B)		12 644 177.45 €	16 528 155.35 €	3 883 977.90 €

	2020
Résultat d'exploitation au 31/12	- 109 437.46
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0 €
Résultat reporté en fonctionnement (R002)	484 186.15 €
Résultat d'investissement reporté (R001)	3 563 338.27 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical :

- **AFFECTE COMME SUIT** les résultats de clôture de l'exercice 2020
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les décisions et à signer tous actes aux effets relatifs à la mise en œuvre de la présente décision.

A Sainte Clotilde, le 29/03/2021

Le Président du comité syndical
du Parc Routier de la Réunion

M. Bachil VALY

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-974-200045250-20210324-DEL IB_CS_21